Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 13 octobre 2021

‘Mobily’ : le transport 100% aptésien, 100% gratuit

Dans une logique de réduction de la pollution, les véhicules du nouveau réseau de transport aptésien ‘Mobily’ seront remplacés par des bus fonctionnant uniquement au gaz naturel (GNV) dès le 1er semestre 2022.

Dans le cadre de sa compétence transport, la ville d’Apt a lancé une étude sur les déplacements entre ses différents quartiers, les zones d’habitation et de travail, les établissements scolaires et les commerces, les infrastructures de sports et de loisirs. Verdict ? Deux tracés de ligne de bus permettraient de favoriser la mobilité inter-quartiers. Le nouveau réseau ‘Mobily’ est né, dont l’exploitation a été confiée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 13 octobre 2021

aux entreprises Sumian et Odya.

Les bus circuleront du lundi au samedi sur deux lignes : ligne A (violet) et ligne B (vert). Ils couvriront un secteur qui s’étendra notamment à la gare routière, la cité scolaire, la route de Rustrel, l’avenue de la Gare, le pôle santé, le quartier Saint-Michel, la mairie, le conservatoire, l’hôpital, les écoles Giono-Bosco, le Paou, l’office de tourisme, Bosque, Cap Luberon ou encore le plan d’eau.

La taxe mobilité

La commune d’Apt a créé un budget annexe ‘Transport’ permettant de gérer tous les mouvements liés à cette compétence et les transports scolaires à partir de 2022. Le nouveau réseau de transport bénéficie de la taxe mobilité qui associe les entreprises, les structures privées et publiques de plus de 10 salariés, au financement des lignes de bus. Cette contribution consiste en un pourcentage de la masse salariale qui a été fixé pour 2021 par le conseil municipal d’Apt au taux de 0,4 % (contre un maximum de 0,55 %).

Ainsi, la mairie d’Apt abondera elle-même au cofinancement de ce projet. Par ailleurs, la commune a déposé des dossiers de demande de subvention pour les travaux d’aménagements des quais et de signalétique des arrêts de bus. D’une part, auprès des services de l’État dans le cadre de la Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL). Et d’autre part, auprès de la Région Sud dans le cadre du contrat régional d’équilibre territorial (CRET). A noter, la taxe mobilité permet de financer les infrastructures liées à tous les modes de déplacement doux (quais de bus, pistes cyclables, circulation piétonne, signalétiques,…).